



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 9365

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par EDF et GDF afin qu'une decision soit prise dans les meilleurs delais. Le ministre avait indique qu'apres le rapport ordonne par lui et qui devait etre remis le 15 octobre 1993 le Gouvernement annoncerait des decisions sur ce sujet. Entre-temps, les etablissements publics EDF-GDF ont poursuivi leur politique de diversification en creant, le 9 septembre dernier, une nouvelle direction relative a la diversification. De meme, SCF, principalement dirige par des collaborateurs d'EDF, poursuit son developpement avec l'appui des etablissements publics. Il demande qu'une decision rapide soit prise pour que le comportement des etablissements publics ne vienne pas aggraver les difficultes rencontrees par les entreprises du batiment.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete attiree au printemps 1993 sur la politique de diversification d'Electricite de France et de Gaz de France, et le ministre a demande a son inspection generale de l'industrie et du commerce un rapport, qui lui a ete remis en novembre 1993. Apres examen interministeriel de ce rapport, le Gouvernement a retenu plusieurs dispositions sur lesquelles il consulte actuellement les organisations professionnelles les plus concernees : Confederation de l'artisanat et des petites entreprises du batiment (CAPEB), Conseil national de l'equipement electrique (CNEE), Federation nationale du batiment (FNB), Federation nationale des travaux publics (FNTP). Il consulte egalement le Conseil superieur de l'Electricite et du Gaz, preside par le depute Pierre Micaux, et les etablissements publics EDF et GDF eux-memes. A l'issue de cette consultation, fixee a la fin du mois de janvier 1994, le Gouvernement retiendra les dispositions definitives de politique publique relatives a la diversification des etablissements publics EDF et GDF.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9365

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4564

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 508